



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
30 MARS 2021**

OBJET : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) – Adhésion EPCI.

L'an deux mil vingt et un,
le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN,
Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame
LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame RINGEVAL
(installé après le point n°2), Monsieur LAMAAIZI, Monsieur VERCOUSTRE, Madame CROS,
Monsieur DERUEM, Madame POULENDAR, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame
AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER (installé au point n°1).

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame ROUXEL, absente.

Monsieur Sylvain NÉRIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ;
- Maitrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenances).

Considérant que lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndicat du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise,

Considérant que le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion,

Considérant la réglementation en vigueur, la commune de Mouy doit délibérer sur cette adhésion même si elle n'est pas membre de la Communauté de Communes Thelloise,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SE60, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 22/03/2021

Date de l'affichage : 31/03/2021

N° : 19/21

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention :

Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services



Laetitia LHERMITTE